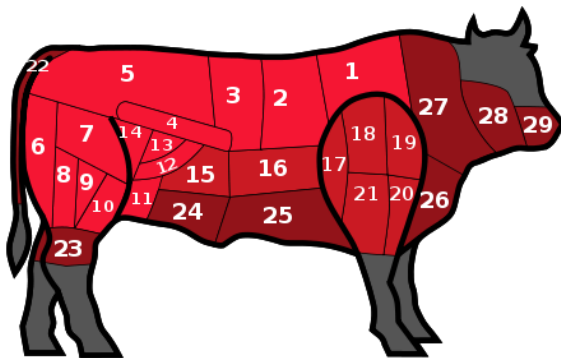




## Fiche technique

# Comment est déterminé le classement des gros bovins ?



### Contexte

Lors de son passage à l'abattoir, tout animal est inspecté par les services vétérinaires mais également « noté » par un classificateur agréement par France Agrimer.

Le classificateur va constater et mesurer des critères objectifs (tels que le sexe, l'âge, la race, le poids, la catégorie) et apprécier des critères subjectifs (grille de classement communautaire).

La dénomination de vente « boeuf » est utilisée pour des carcasses issues d'animaux de différentes catégories : vaches, génisses, taureaux, boeuf.

### LES CRITERES OBJECTIFS À MESURER OU CONSTATER :

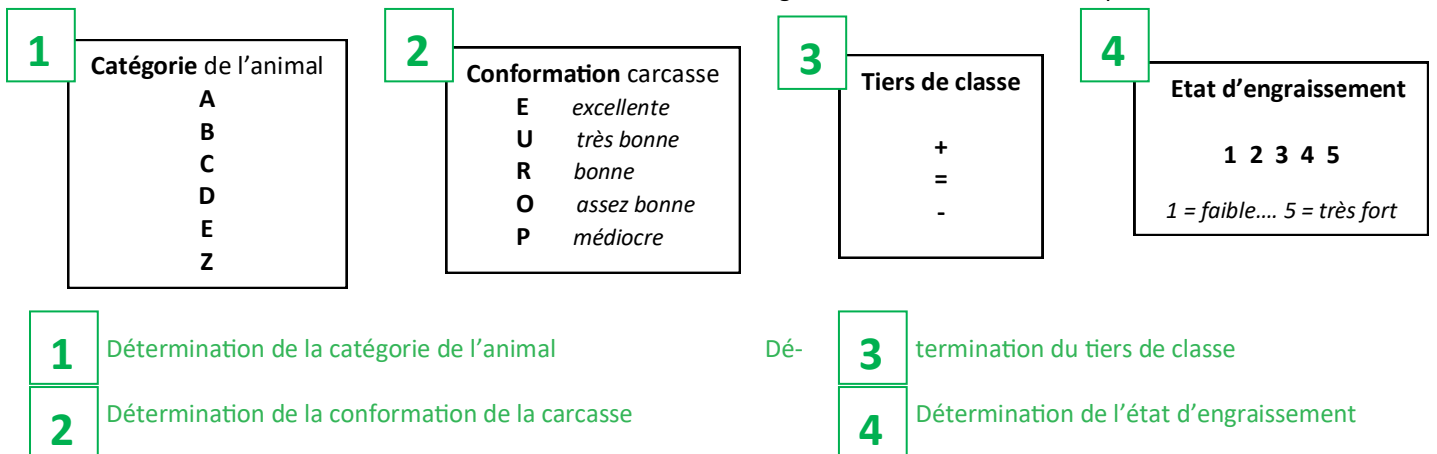
- ⇒ Certains critères sont à constater à partir de l'enregistrement du passeport de l'animal, tels que la race, l'âge, le sexe, la catégorie.
- ⇒ Le critère de poids est à mesurer grâce aux bascules mises en place au poste du classificateur.

### LES CRITÈRES SUBJECTIFS À OBSERVER :

Les critères subjectifs sont déterminés par des classes. Pour les gros bovins, il y a :

- ⇒ **Le développement musculaire** réparti en 5 classes de conformation et 3 tiers de classe
- ⇒ **L'état d'engraissement** réparti en 5 classes d'état d'engraissement

La détermination des critères déterminant le classement carcasse d'un gros bovin se déroule en 4 étapes :



Fiche réalisée par :



CIVAM Bio 09 - Les Bios d'Ariège - Cottes - 09240 La Bastide de Sérour  
Tél: 05 61 64 01 60 - civambio09@bioariego.fr - www.bioariego.fr

Edition décembre 2016

Fiche rédigée par Corinne Amblard  
Crédit Photo : CIVAM Bio 09



ERABLES 31 - Les Margalides - 601, route des Pyrénées - 31 370 Poucharramet  
Tél: 05 61 34 13 04 - erables31@biomidipyrenees.org - www.erables31.org



FRAB Midi-Pyrénées - Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques  
61, allées de Brienne - BP 7044 - 31069 Toulouse Cedex  
Mail : frab@biomidipyrenees.org - www.biomidipyrenees.org

Avec le soutien de :

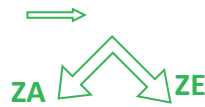


## 1 LES GROS BOVINS SONT RÉPARTIS EN 5 CATÉGORIES :

- A : Carcasse de jeunes bovins mâles non castrés de moins de 2 ans (J.B.)
- B : Carcasse d'autres mâles non castrés (taureaux)
- C : Carcasse d'animaux mâles castrés (boeuf)
- D : Carcasse d'animaux femelles ayant déjà vêlé (vaches)
- E : Carcasse d'autres femelles (génisses)

Depuis 2008, la réglementation communautaire impose dans son règlement N° 1234/2007 d'identifier spécifiquement les :

- Bovins de - de 8 mois **V** (voir fiche technique « comment est déterminé le classement des veaux » )
- Bovins âgés de + de 8  $\implies$  mois et de - de 12 mois **Z**



Carcasse de jeunes animaux **mâles non castrés** d'un âge supérieur à 8 mois et inférieur à 12 mois.

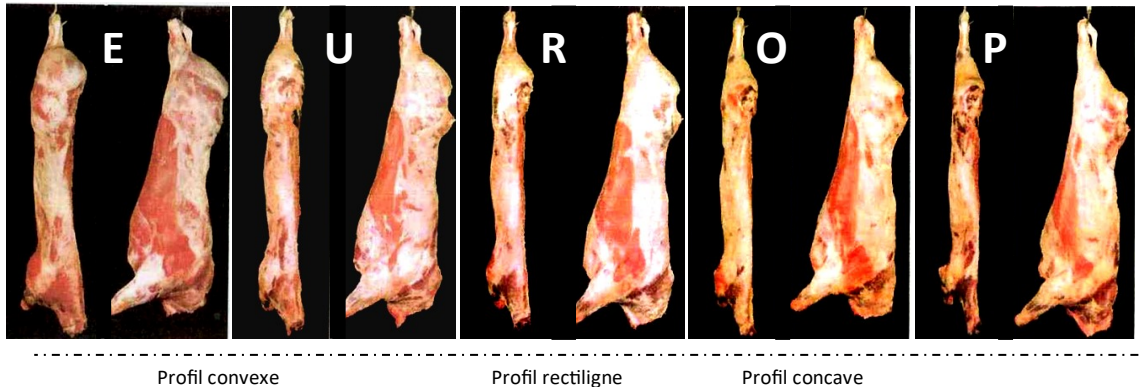
Carcasse de jeunes animaux **femelles n'ayant pas vêlé**, d'un âge supérieur à 8 mois et inférieur à 12 mois.

## 2 CRITÈRES DE DÉTERMINATION DE LA CONFORMATION CARCASSE

Pour déterminer la conformation d'une carcasse, on découpe celle-ci visuellement en 3 parties :

- ⇒ L'arrière : la cuisse
- ⇒ Le carré : le dos
- ⇒ La basse : l'épaule

Pour chacune de ces 3 parties, On observe si le profil musculaire est concave, rectiligne ou convexe, les muscles rebondis ou plats (ou allongés).



## 3 CRITÈRES DE DÉTERMINATION DES TIERS DE CLASSE DE CONFORMATION

La détermination du tiers de classe a été adopté, pour ce qui concerne la conformation uniquement dans le cadre d'un accord interprofessionnel en date du 15 décembre 2004.

La détermination du tiers de classe est basée sur les 3 mêmes parties observées lors de la détermination de la conformation. Cette observation est plus poussée et détaille les différents morceaux de chaque partie de la carcasse.

*Exemple* : dans le dos, on détaille le profil et la largeur du rumsteck, du faux filet, du train de côtes et basses côtes.

## 4 CRITÈRES DE DÉTERMINATION DE L'ÉTAT D'ENGRASSEMENT DE LA CARCASSE

Pour déterminer l'état d'engraissement d'une carcasse, on observe la couverture de gras à l'extérieur et à l'intérieur de la carcasse.

- 1 : engraissement très faible
- 2 : engraissement faible
- 3 : engraissement moyen
- 4 : engraissement fort
- 5 : engraissement très fort

